

Autonomie énergétique de La Réunion à l'horizon 2025 un objectif plus que jamais d'actualité

La Réunion a accueilli le seul atelier outre-mer du « Grenelle de l'environnement » le 5 octobre 2007.

Dans ce cadre, la Région Réunion a élaboré des propositions tenant compte des spécificités insulaires réunionnaises et des perspectives nouvelles de développement et de codéveloppement s'offrant à La Réunion. La Réunion présente en effet des **atouts considérables dans les domaines des énergies renouvelables et de la biodiversité** notamment, si bien que notre île pourrait être considérée comme un laboratoire du développement durable permettant la concrétisation de projets novateurs susceptibles d'être développés à plus grande échelle. Notre double appartenance à l'Union Européenne et au bassin indo-océanique peut par ailleurs être une opportunité pour faire de La Réunion un pôle d'excellence et de rayonnement dans cette zone géographique.

La prise de conscience des limites d'un modèle de développement économique, non viable sur le long terme, du fait des impacts sur les écosystèmes, de l'épuisement des ressources, de la persistance des inégalités, et, du **changement climatique** a conduit la collectivité à faire du développement durable une orientation politique majeure devant guider la réalisation de ses politiques sectorielles et de ses projets.

Ainsi, lors d'un colloque à l'UNESCO, en 1999, le Président Vergès a fixé pour La Réunion **l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2025**. Ce projet ambitieux d'atteindre l'autosuffisance énergétique en matière de production d'électricité a ainsi permis, dès cette période, d'impulser une nouvelle politique énergétique dont on mesure aujourd'hui les résultats.

Cet objectif a été repris lors de la clôture du Grenelle de l'environnement : en effet, le Président de la République a parlé des « *territoires où la notion d'indépendance énergétique a du sens* ». Il a affirmé : « *Dès 2008, nous engagerons le Programme Réunion 2030* ». **C'est donc la reconnaissance au plus haut niveau de l'État de cet objectif d'autonomie énergétique.**



L'objectif d'autonomie énergétique lancé dès 1999

L'objectif d'autonomie énergétique date de 1999. Depuis cette date, la Région a progressivement mis en place l'ensemble des facteurs qui vont permettre d'atteindre cet objectif. Moins de 10 ans après, force est de constater que les Réunionnais ont, d'une part, pris conscience de la nécessité de maîtriser l'énergie, d'autre part, ils se tournent de plus en plus vers les énergies renouvelables.

1999 : lors du colloque organisé par le syndicat des Énergies Renouvelables au siège de l'UNESCO, **la Région Réunion lance le défi : une autonomie énergétique de l'île, à l'horizon 2025.**

2000 : **la Région crée l'ARER (Agence Régionale de l'Énergie Réunion)** : elle centralise les informations. Son dynamisme est reconnu figure tant en Europe que dans la zone.

2002 : **la Région élabore le PRERURE** (Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

2002 : lancement avec 9 cosignataires de la démarche « **Agenda 21 de La Réunion** ». La collectivité a par ailleurs élaboré un Agenda 21 interne promouvant les bonnes pratiques.

2005 : la Région Réunion accueille **la réunion des experts du GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)

2005 : Lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI, la Région Réunion a également initié en partenariat avec l'ONERC un **programme d'adapta-**

tion aux changements climatiques pour les îles de la zone.

2007 : **lancement du projet Net Biome**, coordonné par la Région Réunion qui associe les 7 RUP et la quasi-totalité des PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer) situés en zone tropicale et subtropicale.

2007 : **Les deux premières fermes photovoltaïques**, situées au Port et à Saint-Pierre, sont mises en fonc-

tionnement ; **la première ferme éolienne** est livrée à Sainte-Suzanne.

2007 : Lors des **3^e rencontres réunionnaises du développement durable** (en février), un protocole d'accord a été établi entre la Région Réunion et l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) pour l'élaboration d'un plan climat régional.

2008 : dans le cadre du partenariat engagé entre la

Un outil : Le PRERURE

Le PRERURE (Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) a permis de définir une politique énergétique, visant à long terme l'autonomie de production électrique avec l'usage des énergies renouvelables (solaire, éolien, énergies de la mer, géothermie, hydrogène) et la maîtrise de l'énergie.

Cette démarche volontariste est notamment, à l'origine d'une accélération de l'utilisation des chauffe-eau solaires et du photovoltaïque.

La perspective étant le solaire pour tous les Réunionnais et toutes les constructions. Le PRERURE a bénéficié, durant la période 2000-2006, d'un financement régional à hauteur de 24 millions d'euros, et a contribué à dynamiser une filière économique innovante et créatrice d'emplois : la filière chauffe-eau solaire génère ainsi à La Réunion près de 320 emplois et plus de 27 M € de chiffres d'affaires annuels.

Région Réunion, l'UICN (Union mondiale pour la nature) et l'ONERC, la Région accueillera durant le premier semestre 2008 une conférence internationale rassemblant

l'ensemble des îles de l'Union Européenne (RUP et PTOM), relative à la double problématique du changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Les actions de la Région pour la maîtrise de l'énergie, c'est aussi :

■ **Le projet de tram train** reliant Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par Saint-Denis. La mise

■ Mise en œuvre de la première section (entre Saint-Paul et Sainte-Marie) interviendra dès 2013. Ce projet de déplacement durable sera articulé avec les réseaux locaux de Transports Collectifs des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) concernées.

■ **Le projet d'une piste cyclable**, en site propre, tout autour de l'île est lancé : une étude de faisabilité a été engagée en concertation avec les collectivités locales ; 15 km de pistes en site propre sont déjà en service.

■ **Les constructions régionales labellisées Haute Qualité Environnementale (HQE)** notamment pour les lycées. Trois aujourd'hui répondent à cette norme : Saint-André (Mahatma Gandhi), Le Tampon (Pierre Lagourgue), Saint-Paul (lycée du 10 mai).

■ Dans le domaine de l'aménagement, c'est **le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**, qui, à travers ses 2

principales orientations (densification des villes et des bourgs, protection des terres agricoles et naturelles), permet une utilisation et une gestion, économe et durable des sols et des ressources.

■ **La création du Parc National de La Réunion et de la Réserve Nationale Naturelle Marine.**



Lycée HQE de Saint-André.

PHOTO : B. BARRA

POUR EN SAVOIR PLUS
www.arer.org

La Réunion : leader dans le domaine des énergies



Pour éviter à la fois à La Réunion d'être privée de ressources énergétiques et aux Réunionnais de payer l'énergie de plus en plus cher, la Région s'est fortement impliquée, dès 1998, dans la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables. Aujourd'hui, La Réunion figure parmi les régions les plus en pointe dans ces domaines.

En 1999, l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique est lancé. Il part d'un constat simple : La Réunion n'a ni charbon ni houille ni pétrole ; elle est isolée des réseaux de transport des énergies traditionnelles (électricité et gaz), à la différence de la France ; ses besoins augmentent (accroissements de la population et de l'activité économique) ; La Réunion doit s'approvisionner à l'extérieur. Or la demande mondiale est de plus en plus forte ; cet accroissement de la demande entraîner d'une part, l'aug-

mentation du coût de ces matières premières fossiles (notamment le pétrole), d'autre part, la disparition progressive – mais inévitable – de ces ressources. C'est donc à l'intérieur même de La Réunion que les ressources devaient être prises : et elle n'en manque pas : soleil, vent, volcan, mer, houle, courants marins... Par l'utilisation de ces énergies renouvelables, la Région a pour objectif d'éviter une rupture dans l'approvisionnement énergétique de l'île, tout en respectant les principes du

développement durable et de la protection de l'environnement (protocole de Kyoto). Ainsi, aujourd'hui, La Réunion importe 85 % de ses besoins, 15 %, proviennent des énergies renouvelables : solaire, photovoltaïque, éolien, bagasse, hydraulique... Cette part est en augmentation d'environ 2 % par an. **L'objectif est donc, par l'utilisation de toutes les énergies renouvelables, par la maîtrise de l'énergie, d'arriver à limiter au maximum l'importation d'énergie fossile.**

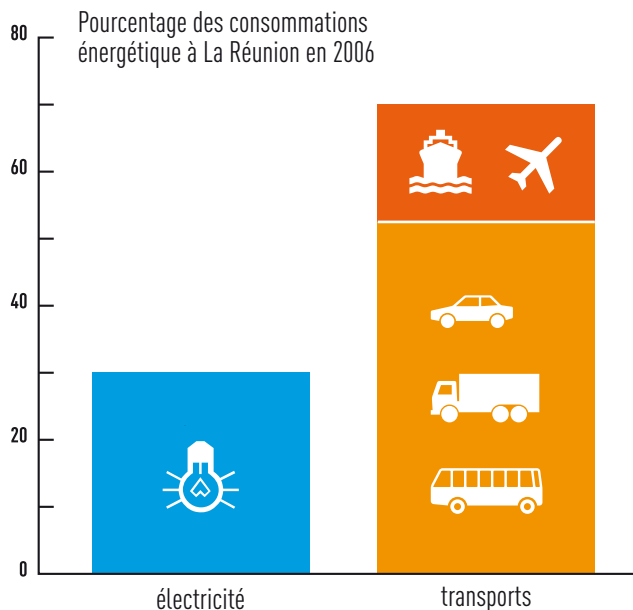
Quelques repères

- Chaque Réunionnais consomme annuellement près de 500 kg de carburants fossiles pour les transports routiers. En métropole, un Français consomme à lui seul 651 kg de carburants.
- Chaque Réunionnais consomme 1 120 kWh d'électricité par an alors qu'un métropolitain consomme 2 350 kWh par an. L'écart s'explique par les différences de climat et la part du chauffage électrique.
- La consommation des particuliers est de 46 % du total, celle des professionnels et collectivités de 54 %.
- La production électrique de La Réunion est de 2 365 GWh (gigawatt) : 36 % proviennent des énergies renouvelables, 64 % des énergies fossiles importées (pétrole, charbon, gaz naturel...).
- La part des énergies renouvelables est assurée à hauteur de 30 % par la bagasse et à hauteur de 70 % par l'hydraulique. La part des autres énergies nouvelles est en très forte augmentation.
- Le parc solaire thermique permet d'éviter 10 % de la production électrique. En 2006, l'énergie éolienne a permis d'alimenter près de 1 300 foyers en énergie électrique et l'énergie solaire photovoltaïque près de 1 200 foyers dont 700 en sites isolés (comme à Mafate).

Les propositions de la Région

La Région ne veut pas en rester là : d'où les propositions qu'elle a élaborées et remises lors du Grenelle de l'Environnement. Parmi celles-ci :

- Consultation de la Région sur les projets d'implantation d'ouvrage de production électrique ;
- Mise en place d'outils financiers pour l'achat et le stockage d'électricité à partir des énergies renouvelables ;
- Mise en place une fiscalité énergétique favorisant le développement des énergies propres ; Ouverture du bénéfice du crédit d'impôt aux particuliers bailleurs etc.
- Organiser à court terme l'arrêt des importations de matériels énergivores à La Réunion : interdiction à l'horizon de 5 ans de l'importation de matériels électroménagers de classe supérieure à la classe A (réfrigérateurs, climatiseurs, etc.) ;
- Simplification des procédures administratives de raccordement au réseau des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable etc.



En 2006, les consommations énergétiques se répartissent comme suit : 70 % des consommations pour les carburants dans les transports : 30 % des consommations pour l'électricité. Dans les transports : 75 % des consommations proviennent des transports routiers ce qui correspond à une augmentation annuelle de 2 %. Les 25 % restants sont issus des transports aérien et maritime.

Un quart du parc de logements réunionnais équipé en chauffe-eau solaire

En 2007 plus de 15 000 chauffe-eau solaires individuels ont été installés, grâce aux dispositifs mis en place par la Région. Cela met La Réunion loin devant les autres régions françaises dans ce domaine et au 2^e rang européen. L'objectif de la Région est d'équiper la totalité des bâtiments d'habitation.

Ce chiffre de 15 000 chauffe-eau solaires individuels est important, par rapport au volume de logements construits, même s'il reste légè-

ment inférieur. Néanmoins, cette expertise réunionnaise repose essentiellement sur une démarche volontaire des entreprises locales.

En effet, la fabrication de ces chauffe-eau se fait à La Réunion ; les entreprises mènent des actions commerciales importantes...

Le parc de chauffe-eau solaires représente sur l'île de l'ordre de 75 000 unités pour un parc de 240 000 logements, soit plus du 1/4 du parc. L'impact de la diffusion de 11 000 chauffe-eau solaires chaque année est par an de l'ordre de 5 à 10 MW de puissance appelée évitée et 28 GWh économisés (de l'ordre de 1 % de la demande électrique de l'île). Ces chiffres se cumulent d'année en année.

Le chauffe-eau solaire collectif est également en dévelop-

pement actuellement, notamment auprès des bailleurs sociaux : SIDR, SODEGIS, SEDRE, SODIAC... En 2005, ce sont plus de 1 000 logements qui ont été équipés. Cela représente une surface de capteurs de 1 500 m² et une économie d'énergie de l'ordre de 1 GWh. Les bailleurs privés commencent également à s'intéresser à cette technologie. Depuis 2003, la Région a aidé à l'installation de chauffe-eau solaire dans 3 114 logements collectifs et a investi plus de 3 millions d'euros.



Mise en place d'un contrat de filière chauffe-eau solaire

Pour créer les conditions de coordination d'une politique publique de soutien à la filière, la Région a opté avec ses partenaires pour la mise en place d'un contrat de filière. Outre les mesures de soutien à l'acquisition de chauffe-eau solaires (tant pour les particuliers que les entreprises ou les bailleurs sociaux), il est proposé une amélioration de la qualité des produits et des services. La Chambre des Métiers travaille ainsi à la mise en place de référentiels de formation et à l'adaptation pour La Réunion, de la marque de qualité Qualisol, développée en métropole par l'association Quali'ENR.

Objectif : 100 % de logements équipés

Pour atteindre l'objectif de l'équipement total en panneaux solaire, la Région souhaite que soit inscrite dans les textes réglementaires l'obligation d'approvisionnement en eau chaude solaire dans tous les logements, les constructions du tertiaire privé, l'habitat social et pour tous les bâtiments assurant un hébergement permanent.

La Réunion : leader en matière de développement durable

La Réunion présente des atouts considérables dans les domaines des énergies renouvelables et de la biodiversité notamment, si bien que notre île pourrait être considérée comme un laboratoire du développement durable permettant la concrétisation de projets novateurs susceptibles d'être développés à plus grande échelle. La double appartenance de La Réunion à l'Union Européenne et au bassin océan Indien peut par ailleurs être une opportunité pour faire de La Réunion un pôle d'ex-

cellence et de rayonnement dans cette zone géographique. La prise de conscience des limites d'un modèle de développement économique, non viable sur le long terme, du fait des impacts sur les écosystèmes, de l'épuisement des ressources, de la persistance des inégalités, et, du réchauffement climatique, a conduit la collectivité dès 1998 à faire du développement durable une orientation politique majeure devant guider la réalisation de ses politiques sectorielles et de ses projets.

La Réunion : leader aussi dans le domaine du photovoltaïque

La Réunion est la région française hébergeant le plus grand nombre d'installations photovoltaïques raccordées au réseau, et dont la puissance raccordée est la plus importante.

Le photovoltaïque est certainement l'énergie renouvelable de production électrique qui, à court terme, a le potentiel de développement le plus important. C'est pour cela que la Région souhaite favoriser la mise en place de nouvelles installations dans les mois à venir.

Le Plan Régional des Énergies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE) prévoit la mise en place de 100 MWc (mégawatt crête) photovoltaïque connecté au réseau à l'horizon 2025. L'action de la Région pour le photovoltaïque porte sur quatre niveaux :

■ **celui des particuliers** puisque l'île les particuliers peuvent d'ores et déjà faire

installer de tels panneaux sur leur toiture et bénéficient d'aides (notamment la défiscalisation) ; en outre, la Région agit pour un allègement des formalités d'installation.

■ **celui des installations** dont elle a la charge : non seulement les bâtiments régionaux mais aussi les lycées. Les nouveaux établissements sont équipés de panneaux photovoltaïques (Mahatma Gandhi à

Saint-André, Pierre Lagourgue au Tampon et le lycée du 10 mai à Saint-Paul). En outre, la Région a lancé un appel à projets à destination des solaristes pour l'équipement de ces bâtiments. 11 lycées ont été retenus et vont être équipés. Les lycées de la Possession et de la Rivière Saint-Louis sont équipés d'installation dans le cadre d'un dispositif de location de toitures, comme le lycée Lepervanche (Le Port)



La Sitar à Saint-Pierre.

PHOTO : F. BANDA

■ **celui des collectivités locales**, essentiellement les maires, avec le projet « écoles thermiques » Mais la Région aide aussi les communes dans leurs projets : ceux de Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Denis, Bras-Panon, Le Port, La Possession ont été retenus afin d'équiper des écoles, bâti-

ments communaux, médiathèque ou gymnase de panneaux photovoltaïques.

■ **celui des entreprises** : Les installations photovoltaïques de la SAPRIM (Le Port) et de la SITAR (Saint-Pierre) figurent parmi les plus importantes de France.

La Région soutient 33 projets dans les communes

Dans la continuité de l'appel à projets de 2006 qui avait permis à la Région et à l'ADEME avec les financements de l'Union européenne de soutenir la mise en place de près de 5 MWc d'installations photovoltaïques, la Région a lancé cette année un appel à projet avec l'objectif de permettre la réalisation de 6 MWc (mégawatt crête : c'est-à-dire la puissance proposée dans les conditions optimales d'ensoleillement) d'installations.

L'appel à projets « PVCR 2007 » (photovoltaïque connecté au réseau) concerne ainsi les projets de plus de 100 KWc (kilowatt crête) unitaires. Sous réserve de l'approbation du POE (programme FEDER) et de la décision favorable du CLS, les subventions seraient mobilisées dans le cadre d'une mesure de ce dispositif. 33 dossiers ont été retenus, ils s'appliquent à Saint-Pierre, Le Port, Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Sainte-Suzanne. Seront concernés aussi bien des bâtiments commerciaux et industriels, un stade, etc.

Le coût total est de plus de 39 millions d'euros, le montant de la subvention est de 5,24 millions d'euros (60 % pris en charge par le FEDER, 40 % par la Région). Ainsi, la participation régionale est de 2 097 185 euros. À noter que ces installations viendront compléter les installations chez les particuliers ou les écoles solaires. Pour ceux-ci, le montant de la puissance proposée est de 4,9 MWc, qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de 3,9 MWc installés par l'ADEME.

Les « écoles solaires » : une expérience pilote de la Région

Enfin, la Région Réunion a proposé aux 24 communes de réaliser, en réhabilitation, une école dite « solaire », en prenant en compte la conception bioclimatique et produisant de l'électricité photovoltaïque. Certaines communes se sont positionnées sur ce dossier. Un comité technique réunissant Région, DDE, ADEME, ARER a examiné les dossiers et retenu les candidatures.

Sont concernées à ce titre : Trois-Bassins, Sainte-Suzanne et Petite-Île. La Région prend à sa charge 70 % des frais d'études et de réhabilitation (80 % pour les communes de moins de 10 000 habitants), dans le cadre de cette expérience pilote.

Soutien en matière de recherche sur la climatisation solaire

Si la question de l'énergie (production et maîtrise) se pose en France continentale, elle est nettement plus prépondérante dans les Régions d'outre-mer. D'où la volonté de la Région Réunion de développer les énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les recherches d'un univer-

sitaire dont les travaux ont pour but de développer une technique de production de froid basée sur l'utilisation de l'énergie solaire, ce que l'on appelle communément « climatisation solaire ».

Ces recherches font l'objet d'une convention tripartite (ADEME, Université et Région).

Eau, vent, courants marins, volcan... La Réunion offre des ressources naturelles multiples

On commence seulement à exploiter cette ressource inusable qu'est le soleil (solaire et photovoltaïque). Mais La Réunion peut utiliser d'autres énergies renouvelables : celles du souffle des Alizés, du vent, celle de la houle, des vagues, des courants marins, de la chaleur du volcan... Des potentiels que la Région veut exploiter.

L'éolien :

la ferme de Sainte-Suzanne avec ses 26 installations éoliennes a été inaugurée en 2007. La Région vient de voter un projet d'extension avec la mise en place de 11 aérogénérateurs supplémentaires. La participation de la Région est de 466 460 € (avec un cofinancement de l'Europe). Le potentiel de développement de cette filière est important. Le PRERURE prévoit à terme, l'installation de l'ordre de 60 MW éolien à La Réunion. L'installation de Sainte Rose a été mise en service.

La géothermie :

il s'agit d'utiliser la chaleur du volcan. Ainsi, au cours d'études préliminaires, une zone d'environ 20 km² a été



PHOTO: B. BANBA

définie, elle présente une probabilité d'être un réservoir géothermique conséquent. Elle se situe à l'ouest du Piton de la Fournaise et couvre la plaine des Sables et le Sud du fond de la rivière de l'Est. Une enquête plus fine a permis de délimiter la zone de forage à explorer. Il s'agit maintenant de procéder à la reconnaissance de la ressource par un forage plus pro-

fond et d'évaluer le potentiel offert. Les résultats des sondages pour connaître la capacité du gisement en vapeur d'eau seront connus d'ici 2009, ce qui permettra alors d'alimenter la centrale géothermique. Dans ce domaine de la géothermie, des entreprises de Nouvelle-Zélande, de France ou d'ailleurs commencent à se positionner pour travailler avec la Région.



PHOTO: B. BANBA

Propositions de la Région en matière d'énergie et d'environnement

Parmi les propositions de la Région pour maîtriser la demande d'énergie et pour protéger l'environnement :

- remplacer au moins 5 % de gazole ou d'essence par de la biomasse, soit en incorporant des biocarburants soit en finançant la production électrique à partir de la biomasse ;
- Mettre en place des dispositifs fiscaux et réglementaires efficaces pour des transports et déplacements durables et une compensation des pertes de recettes fiscales de la taxe sur les carburants résultant de la réalisation des projets de véhicules hybrides utilisant de l'énergie propre ;
- Instaurer un crédit d'impôts uniquement réservés aux voitures classe A et renforcement du niveau d'émission autorisé pour être classé au niveau A (< 100 g dès 2008) ;
- Organiser le développement des modes de déplacements doux, à travers notamment le soutien à la mise en place d'une piste cyclable autour de l'île et obtenir le financement de l'État pour ces infrastructures ;
- Imposer au niveau de la réglementation des voies réservées au covoiturage et au transport en commun sur certaines portions de routes critiques et / ou à certaines périodes horaires.

La mer :

La Réunion peut proposer aussi l'énergie des vagues qui se fracassent au Souffleur. Là aussi, le CNRS et l'école de Nantes travaillent en étroite partenariat avec la Région. C'est aussi l'énergie de la houle avec la possibilité d'implanter des installations à une profondeur suffisante, pour empêcher les dégâts provoqués par les cyclones ou autres catastrophes. Il est à noter que l'absence de tarif d'achat suffisant pour ce type d'énergie pourrait à terme être un frein pour le développement d'une filière prometteuse. Une analyse de la ressource des courants marins devrait prochainement être lancée.

L'hydraulique :

Ce sont les études pour l'installation de 2 mini-centrales en amont des 2 réservoirs de Maniron (Étang-Salé) et Bellevue (Saint-Louis), ainsi qu'une étude pour la mise en place de 2 mini-centrales à Cilaos.

La biomasse :

une réflexion est menée sur les possibilités de développement d'une filière bois énergie, tant pour du bois de chauffage dans les Hauts de l'île que pour participer à la production électrique via les centrales thermiques.

La bagasse :

Actuellement, la valorisation de la bagasse participe de manière importante à la production électrique de l'île ; des pistes pourraient être envisagées pour développer la production de bagasse.

Les déchets :

La valorisation à terme des déchets pourrait également contribuer, pour une part non négligeable, à la production électrique ;

- des pistes existent pour la valorisation des effluents d'élevage.
- une installation de valorisation énergétique du biogaz (2MW) est en court d'installation sur un centre d'enfouissement technique à St-Pierre.

Les projets de la Région pour le stockage de l'énergie

En partenariat avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie

Lors du déplacement d'une délégation de La Réunion à Sydney, des contacts ont été noués avec des instituts de recherche ou des entreprises australiennes. Il s'agit par exemple des projets énergies de la Houle, type PELAMIS. L'objectif est une étude de faisabilité réalisée en 2008 et cofinancée Région afin de

déterminer les possibilités offertes à La Réunion et l'identification des sites.

La deuxième opportunité est offerte par l'entreprise BioPowerSystems avec laquelle il a été question du développement de projets énergie de la mer, courants et houle. Ainsi, un cahier des charges des besoins de mesures de courants à La Réunion va être réalisé et une interface avec

la courantologie effectuée. La troisième opportunité toujours en Australie porte sur un projet de stockage de l'énergie via le Vanadium. C'est un système fonctionnant à peu près comme un onduleur, et qui permet donc de réguler l'énergie et de limiter les baisses de tension. Enfin, des contacts ont été noués avec une entreprise calédonienne appliquant le projet PELAMIS.



Signature de la charte du groupe hydrogène

L'hydrogène est une technologie pertinente pour La Réunion à plus d'un titre. Son utilisation devrait permettre d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique : l'hydrogène un candidat très sérieux de remplacement aux produits pétroliers dans le domaine des transports, de nombreux projets sont d'ailleurs à l'étude partout

dans le monde. C'est ainsi qu'est né, à l'initiative de la Région, le groupe hydrogène H2 Run, qui réunit de très nombreux partenaires. La charte de lancement a été signée à la Région le 8 novembre dernier.



En partenariat avec EDF

Jusqu'à présent, il était impossible de stocker l'énergie. Cela peut désormais changer. En effet, EDF a proposé à la Région de financer un projet de stockage d'électricité par voie électrochimique sur la base de la technologie Sodium Soufre. Le but est d'optimiser le système électrique : les batteries seront utilisées pour transférer l'électricité produite pendant les heures creuses vers les heures de pointe. La batterie aidera à

soulager les contraintes du réseau électrique. L'installation serait la première unité de stockage d'énergie de cette taille (1 MW) de France, mais aussi d'Europe. Ce projet s'inscrit dans une perspective d'utilisation potentielle massive de ce type de dispositif dans les systèmes insulaires, mais également en prévision d'un développement important des énergies renouvelables. La Région participera ainsi à hauteur de 600 000 € à ce projet.

Des structures pour renforcer l'efficacité

Témergie :

pour Technologies des Énergies Maîtrisées, Énergies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie de La Réunion. Cette association a pour objet le développement économique par une meilleure coordination entre les acteurs de la recherche et développement et les acteurs industriels dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables, du stockage de l'énergie notamment par le biais de l'hydrogène. Témergie va également développer la recherche et la R&D (recherche et développement). L'objectif est d'obtenir la mise en place d'un pôle

de compétitivité Énergie à La Réunion à travers notamment cette association.

Observatoire de l'Énergie Réunion :

L'OER est animé par l'Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER). C'est un outil d'observation et d'information sur la situation énergétique de l'île de La Réunion. La création de l'Observatoire traduit la volonté des différents partenaires de se doter d'un instrument spécifique d'appui aux actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et d'évalua-



tion de ces actions. La mission de l'OER est de rassembler, de traiter dans une forme harmonisée et de diffuser les informations et données nécessaires.

Pour aller encore plus loin dans le domaine de l'énergie La Région, candidate à une expérimentation

La Région insuffle une nouvelle dynamique en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Elle inscrit son action dans une perspective de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.



Depuis 1999, elle a mis en place les dispositifs nécessaires pour utiliser les énergies renouvelables, pour faire baisser la consommation d'énergie fossile (comme avec l'opération lampes basse consommation). Elle a financé les études permettant de multiplier les sources d'énergies renouvelables. Elle a mobilisé toutes ses compétences. Aujourd'hui, il faut aller plus loin. Compte tenu des dispositions législatives et réglementaires actuelles et applicables à La Réunion, il lui est apparu nécessaire de disposer d'outils juridiques et de mécanismes financiers spécifiques conformes aux ambitions de La Réunion.

C'est pour cela qu'elle a demandé à l'État, conformément à la possibilité offerte par la Constitution française d'organiser un cadre expérimental local, de **mettre en place une expérimentation dans le domaine de l'énergie à La Réunion.**

Elle s'est portée candidate à une expérimentation lui permettant de déroger aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'exercice de ses compétences en matière d'énergie et propose au gouvernement français d'expérimenter des dispositions législatives et réglementaires dérogatoires sur l'ensemble du territoire de La Réunion et pour l'en-

semble des collectivités territoriales.

La Région demande à ce que ses interventions puissent porter sur : une clarification des compétences locales en matière de politiques énergétiques territoriales ; l'application d'une véritable réglementation thermique pour La Réunion, la RT-Run ; la valorisation de l'énergie solaire pour toutes les constructions ; une politique de l'urbanisme favorisant la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables ; l'instauration d'une fiscalité propre à La Réunion ; la création de nouveaux tarifs d'achat de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

« La Réunion en tête d'un mouvement qui actuellement va inspirer le monde »

Paul Vergès

En lançant dès 1999, le mot d'ordre d'autonomie énergétique pour l'électricité à La Réunion en 2025, le Président de la Région, Paul Vergès a permis à La Réunion d'avoir une avance considérable dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la production d'énergies renouvelables. La reconnaissance de cet objectif, au plus haut sommet de l'État, n'est pas une fin en soi. Car les enjeux sont autres : il s'agit de préparer La Réunion aux changements qui vont survenir (progression démographique, changements climatiques etc.). Et cela va arriver extrêmement rapidement. La Réunion – comme le reste du monde – n'a donc que peu de temps pour réagir.

C'est pour cela que la Région a fermement décidé d'engager son action dans la durée et sa stratégie dans la constance. Elle a résolument décidé de ne pas le faire seule. Elle souhaite que la concertation se poursuive, que toutes les volontés soient fédérées.

Pour le Président Vergès, il s'agit donc de changer le mode de développement de notre pays ; il

s'agit d'arrêter un modèle de développement basé sur la consommation, et depuis plusieurs siècles, sur la consommation des carburants fossiles. « Il s'agit de s'engager dans une nouvelle ère, d'effectuer les premiers pas vers un changement du monde, et ce changement c'est un nouvel

ordre mondial, un nouvel ordre mondial de l'économie, un nouvel ordre mondial de l'écologie. Et dans ce domaine, La Réunion est en tête d'un mouvement qui actuellement va inspirer le monde. » a déclaré le Président Vergès lors de la rencontre du Grenelle de l'environnement.



PHOTO : JL. DURIS